



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aéroports

Question écrite n° 94213

Texte de la question

M. Maxime Gremetz à M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, consécutivement au rapport de la Cour des comptes qui déclare "à l'État d'engager, dès à présent, une alternative à la saturation de Roissy-Charles-de-Gaulle et d'envisager l'opportunité de l'aménagement d'une nouvelle plate-forme dont le besoin se fera sentir en 2025", il ne peut que constater que cette date n'encourage pas à la précipitation, qui plus est, la sortie de la crise financière et économique que la France a subi ne permet pas l'investissement immédiat d'un tel équipement. Mais, confiant dans l'avenir de cet équipement fondamental et vital pour la Picardie, région qui avait été choisie pour l'implantation du troisième aéroport, il lui demande où en est ce projet.

Texte de la réponse

Le rapport de 2003 de M. François-Michel Gonnot, député, étudiait dans le détail la question de la pertinence d'une troisième plate-forme aéroportuaire en région parisienne. Il a posé les conditions de réussite d'un tel aménagement et a conclu qu'aucun site ne les réunissait en raison de son coût environnemental et financier. Sur ces bases, le Gouvernement a alors décidé de ne pas poursuivre le projet de troisième aéroport en région parisienne. Le débat a donc été tranché et il n'y a pas de raison de l'ouvrir à nouveau. Dans ce contexte, et à l'instar de la préconisation de la Cour des comptes, le Gouvernement s'attache à développer tous les moyens permettant d'optimiser l'utilisation des plateformes aéroportuaires disponibles dans le grand bassin parisien tout en répondant pleinement à la demande de transport aérien. Pour ce faire, et pour garantir sur le très long terme le niveau de desserte aérienne convenant à une métropole de premier rang mondial, l'État, sous l'impulsion du Président de la République, a lancé plusieurs grands chantiers visant à concilier le développement de l'activité aéronautique, la maîtrise des nuisances occasionnées et l'amélioration de l'insertion de l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle dans le tissu socio-économique régional. Le Gouvernement salue le développement maîtrisé de l'aéroport de Beauvais qui, grâce aux investissements consentis par ses actionnaires au premier rang desquels la région Picardie, a vu ses capacités d'accueil des passagers croître au bénéfice de la Picardie et du nord du bassin parisien.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94213

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12640

Réponse publiée le : 22 février 2011, page 1851